



Procédures
Examen provincial
d'arbitrage

1^{er} juillet 2020

Examen théorique en ligne :

Depuis, janvier 2020, l'examen provincial d'arbitrage théorique est effectué en ligne. L'examen théorique en ligne constitue la première étape du processus vers l'obtention d'un grade provincial d'arbitrage. Suite à la réussite de l'examen théorique, un courriel de confirmation est acheminé au candidat. Ce dernier doit alors compléter le formulaire d'application pour l'examen pratique via le site de Judo Québec.

Un nombre maximal de trois (3) tentatives sont accordées pour réussir l'examen théorique.

Tout le matériel pour se préparer à un examen d'arbitrage ainsi que les examens théoriques en ligne sont disponibles sur le site web de Judo Québec sous le lien suivant : <https://judo-quebec.qc.ca/membres/arbitres/documentation/>.

Formulaire d'application pour examen pratique :

Lorsque le formulaire d'application pour l'examen pratique en ligne est complété, il est obligatoire de téléverser une photo portrait du candidat et d'effectuer le paiement en ligne de 75\$. Toute demande incomplète ne sera pas traitée.

Il est obligatoire de réussir l'examen théorique et de compléter le formulaire d'application au plus tard sept (7) jours avant la date ciblée par le candidat pour effectuer l'examen pratique.

*Dans le cas où il serait impossible de faire parvenir le paiement dans les délais, la candidature pourra tout de même être acceptée s'il y a eu une entente de paiement, au préalable, avec le bureau de Judo Québec.

Examen pratique :

Lorsque le candidat a réussi l'examen d'arbitrage en ligne et complété le formulaire d'application pour l'examen pratique, la Commission provinciale d'arbitrage évalue la candidature afin de s'assurer que tous les critères d'admissibilité sont atteints (voir règlements de la Commission provinciale d'arbitrage). De plus, la Commission provinciale d'arbitrage validera la candidature auprès du responsable de l'arbitrage de la zone.

Lorsque la candidature sera approuvée, le candidat recevra une invitation officielle du bureau de Judo Québec pour l'examen pratique.

Conditions spécifiques :

- Le candidat a un délai de un (1) an après la réussite de l'examen théorique pour réaliser l'examen pratique.
- Le candidat doit être évalué lors de deux (2) journées d'examen officielles identifiées au calendrier de l'année sportive. Celles-ci peuvent être consécutives ou non. Si les journées son non-consécutives, le délai maximal entre les deux (2) jours d'examen est de 50 semaines.
- Le candidat devra porter la tenue officielle d'arbitrage lors de l'examen pratique.
- Tout candidat qui se présentera en retard à l'examen ou à la rencontre qui le précède obtiendra automatiquement un échec.

Résultat

À la fin de l'examen pratique, le candidat sera rencontré par les examinateurs pour recevoir ses résultats. Il recevra aussi un courriel confirmant ses résultats, la semaine suivant l'examen.

Lors d'un échec de l'examen pratique, le candidat aura douze mois pour se présenter à un examen de reprise. Les journées d'examen ciblées devront être confirmées au bureau de Judo Québec au plus tard sept (7) jours avant l'examen.

Si l'examen de reprise est échoué, le candidat devra attendre un minimum de 12 mois avant de refaire l'examen et il devra compléter à nouveau le processus complet (examen théorique, formulaire d'application et paiement et examen pratique).